

Grand âge : « l'autonomie commence par l'exercice de droits fondamentaux »

► Le cycle des Tribunes de la santé reprend, avec une question un peu oubliée pendant la crise sanitaire : celle de la prise en charge du grand âge. Antoine Perrin, président de la Fehap, livre sa vision pour l'avenir.

« **L'**avenir appartient à ceux qui croient en la beauté de leurs rêves. » Cette phrase d'Eleanor Roosevelt, Antoine Perrin* la garde en tête lorsqu'il pense à la prise en charge du grand âge. Le directeur général de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne (Fehap) était l'invité des dernières Tribunes de la santé pour répondre à la question : « Quelle autonomie des personnes âgées ? ».

Le rêve ? Des objectifs évidents pour les quelque 1,3 million de seniors dépendants⁽¹⁾. « *L'autonomie commence par l'exercice de droits fondamentaux* », rappelle ainsi Antoine Perrin. Depuis notamment la loi de 2002 destinée à promouvoir les droits des usagers – et celles qui l'ont suivie – s'est opéré un changement de paradigme dans le soin. Il se focalise désormais d'abord sur la personne, avant de s'intéresser à son problème. Mais pour les personnes concernées, l'équation est plus compliquée.

La perte d'autonomie inquiète, et les attentes sont importantes. « *Il y a un désir de vie quotidienne, qui doit s'entendre comme un projet de vie.* » Une vie quotidienne qui implique d'être « chez soi », quel que soit le lieu de vie, au domicile ou dans un domicile

« hors les murs ». Parmi les souhaits émis figure également celui d'être informé, mais surtout d'être entendu, quelles que soient les conditions, sans jugement. Même lorsque la personne en perte d'autonomie présente des problèmes cognitifs qui compliquent la communication, et même si ses choix induisent une perte de chance.

Une réponse graduée existe, entre le domicile (Saad, Ssiad, Spasad)⁽²⁾ et les Ehpad. Ceux-ci doivent évoluer, s'ouvrir vers l'extérieur, mettre en avant la vie sociale. Des solutions d'accueil temporaire doivent aussi être développées. Et parce qu'ils sont aujourd'hui 3,9 millions à accompagner des personnes de plus de 60 ans, ces espaces de répit devraient aussi être pensés pour les aidants.

Un secteur qui n'attire pas les professionnels

Ce « rêve » va néanmoins se heurter à une réalité brutale. « *En 2050, nous compterons 4,8 millions personnes de plus de 85 ans* », relève Antoine Perrin, et jusqu'à 4 millions de seniors dépendants⁽³⁾. Une situation qui mènera inexorablement à une augmentation des besoins en accompagnement de la perte d'autonomie. Vient ainsi la question du financement. « *Il y a des marges de manœuvre au niveau financier. La loi grand âge et autonomie devrait injecter 10 milliards d'euros dès 2024.* »

L'investissement devra se faire, en partie, sur les ressources humaines. « *Le recrutement des professionnels de santé dans les*

Ehpad n'a jamais été aussi difficile », déplore Antoine Perrin. Le management, le travail en équipes et le taux d'encadrement doivent être améliorés. Mais, surtout, les métiers doivent être valorisés et les perspectives de carrière ouvertes.

Ce constat est partagé par la Fédération nationale des associations des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa), qui lance une alerte : la crise du Covid-19 a mis en lumière et exacerbé une tension majeure sur les ressources humaines auprès de ses 1 300 adhérents (services à domicile, résidences autonomie, Ehpad). Elle demande, à court terme, le versement des primes annoncées pendant la crise et les revalorisations annoncées par le Ségur de la santé, dans un esprit d'équité pour tous les acteurs. Mais surtout, elle appelle les pouvoirs publics à « *lancer un plan massif de recrutement des métiers du grand âge* ».

La gouvernance est, elle aussi, en jeu. Elle doit être simplifiée, avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) à l'échelle nationale, et une cohérence dans les territoires entre les départements et les agences régionales de santé (ARS). Pour cela, le directeur de la Fehap propose la création de postes de gestionnaire, responsables d'une population sur un territoire, et disposant d'une certaine latitude pour trouver des solutions sans en référer systématiquement et *a priori* à une autorité verticale. ♦

* Antoine Perrin a pris la direction générale de la Fehap en 2017, après avoir exercé l'ORL et la chirurgie cervico-faciale, et avoir notamment été président de la conférence des présidents de CME (1999-2003), président d'agences régionales d'hospitalisation, ou encore directeur adjoint du cabinet de Roselyne Bachelot lors de son mandat de ministre de la Santé.

1. « Concertation grand âge et autonomie », rapport de Dominique Libault, 2019.
2. Saad : services d'aide et d'accompagnement à domicile ; Ssiad : services de soins infirmiers à domicile ; Spasad : services polyvalents d'aide et de soins à domicile.
3. Insee première, juillet 2019.

► D'après la conférence d'ANTOINE PERRIN, 24 septembre 2020.

